

L'an mil huit cent dix le sept de mars, quatre heures du soir  
 pardevant nous maire officiers de l'Etat civil de la  
 Commune de wizesnes département du pas de Calais Canton  
 de lumbré, Sont comparus jacques joseph leclercq agé de  
 vingt sept ans, et françois josephe leclercq agé de trente ans  
 tous deux manouvriers domiciliés en cette commune  
 lesquels nous ont déclaré, qu'aujourd'hui dix heures du matin  
 hyacinte josephe agée de deux mois fille naturelle de  
 Jacqueline josephe leclercq et d'un pere inconnue est décédée  
 en cette Commune en la maison du premier comparant

et Les deux témoins ont déclaré n'avoir jamais  
 signé: après lecture faite du présent acte que nous  
 avons signé

L'an mil huit cent dix le sept de mars, quatre heures du soir  
 pardevant nous maire officiers de l'Etat civil de la  
 commune de wizesnes département du pas de Calais Canton  
 de lumbré, Sont comparus jacques joseph leclercq agé de  
 vingt sept ans, et françois josephe leclercq agé de trente ans  
 tous deux manouvriers domiciliés en cette commune,  
 lesquels nous ont déclaré, qu'aujourd'hui dix heures du matin  
hyacinte josephe agée de deux mois fille naturelle de  
 jacqueline josephe leclercq et d'un pere inconnue est décédée  
 en cette commune en la maison du premier comparant  
 et les deux témoins ont déclaré n'avoir jamais scu  
 signer : après lecture faite du présent acte que nous  
 avons signé

LjCleuet